



## Prime d'activité : salarié ou fonctionnaire

Vérfifié le 01 mai 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Les salariés et fonctionnaires de 18 ans ou plus peuvent en bénéficier sous certaines conditions. La demande de prime d'activité se fait via un téléservice ou auprès de la Caf ou de la MSA.

[Voir toutes les informations sans préciser ma situation](#)